

**RÉPONSES DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3
DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.) ET
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)
DOSSIER R-3692-2009, PHASE 3**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-1

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-22, Document 1, Témoignage de Madame Lise Mauviel, page 11, lignes 6 à 9.

Demande :

a) Dans la définition du service de transport, est-il implicite que le service d'équilibrage est fourni par *Gazifère inc.* ?

a) In the definition Transportation Service, is it implicit that the load balancing service is offered by Gazifère.

Réponse 3-1 a) :

Yes it is. Gazifère provides distribution and load balancing services to all its customers.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-2

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-22, Document 1, Témoignage de Madame Lise Mauviel, page 12, lignes 28 à 31 et page 13, lignes 1 et 2.

Demande :

a) À qui le client doit-il s'adresser pour obtenir le texte des conditions de service de *Gazifère inc.* ?

Réponse 3-2 a) :

Le client doit s'adresser au service à la clientèle.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-3

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 4.

Demandes :

a) Quelle est votre définition du secteur communautaire ? Est-ce que votre définition est la même que celle de l'Agence et/ou des autres distributeurs d'énergie, soit Hydro-Québec Distribution et Gaz Métro (dont le FEE) ?

b) Plus généralement, pour l'ensemble des définitions de secteurs, la Régie de l'énergie, dans sa décision D-2009-046 (parag. 259) du dossier R-3671-2008, avait invité juge important de regrouper, dans une même segmentation, des catégories de clients homogènes. À cette fin, la Régie avait alors demandé à l'AEÉ d'échanger avec les distributeurs de gaz naturel et d'électricité afin de s'assurer que les secteurs identifiés par l'AEÉ correspondent aux bonnes catégories de clientèles d'HQD, de Gaz Métro et de *Gazifère inc.* Veuillez énumérer les démarches qui depuis lors ont été effectuées en application de cette décision (et dont *Gazifère inc.* a connaissance et auxquelles elle a pris part). Veuillez également déposer tout projet d'uniformisation des définitions de secteurs ayant circulé lors de telles démarches, de même que les consensus obtenus et l'énumération des démarches qui restent à venir.

Réponse 3-3a) et 3-3b) :

Dans le cadre de son Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), Gazifère a identifié un secteur communautaire à ses programmes résidentiels, comme étant les programmes spécifiquement destinés aux ménages à faible revenu et aux organismes à vocation sociocommunautaire.

De l'avis de Gazifère, les questions ayant trait au dossier R-3671-2008 ne sont pas pertinentes dans le cadre du présent dossier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-4

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 12.

Demande :

a) Quelle est la base des degrés-jours mentionnée dans le texte ?

Réponse 3-4 a) :

Gazifère a normalisé ses économies unitaires en tenant compte des degrés-jours de chauffage de la région outaouaise enregistrés par Environnement Canada¹.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-5

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 16.

Demande :

a) Comment l'aide financière de 300 \$ est-elle attribuée au client qui loue de *Gazifère inc.* un chauffe-eau instantané ?

Réponse 3-5 a) :

Le client reçoit par la poste un chèque correspondant au montant de l'aide financière offerte par Gazifère.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-6

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, pages 17-18.

Demande :

a) Les activités de conversion des clients alimentés au mazout vers le gaz naturel sont-elles comptabilisées au PGEÉ ? Veuillez expliciter comment.

Réponse 3-6 a) :

Pour être comptabilisés dans le PGEÉ de Gazifère, ces clients doivent se prévaloir d'un programme d'efficacité énergétique.

¹http://www.climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climateData/dailydata_f.html?timeframe=1&Prov=XX&StationID=4337&Year=2009&Month=9&Day=15

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-7

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 19.

Demande :

a) Comment la température moyenne de - 1,5°C a-t-elle été calculée ? Cette température semble élevée pour représenter la moyenne de l'hiver, à moins que l'hiver comprenne aussi les mois d'octobre et d'avril ; veuillez préciser la méthode notamment sur ce sujet.

Réponse 3-7 a) :

Cette température a été calculée pour les mois d'octobre à avril selon les normales climatiques au Canada de 1971-2000 pour Montréal/ Pierre Élliot Trudeau Intl. La somme des degrés jours en dessous de 18 °C pour ces mois était de 4 172,9 ce qui correspond à une température moyenne de -1,68 °C. La température a été arrondie à -1,5 °C.²

² http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3690-09/PreuveSujetsAudi_GM_3690-09/B-39_GM_09doc13-AnnexeDRev_3690_17juillet09.pdf

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-8

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, tableau 8, page 21 et tableau 4, page 13.

Demandes :

a) Comment *Gazifère inc.* explique-t-elle que les clients qui ont un thermostat programmable utilisent 267 m³ (2290 m³ – 2023 m³) au volet propriétaire et achat et 230 m³ au volet location de moins que ceux qui chauffent avec un appareil certifié *Energy Star* ?

Réponse 3-8 a) :

Les données de consommation employées dans les tableaux 4 et 8 de la pièce GI-25, document 1, proviennent des analyses des facturations effectuées dans le cadre de l'évaluation des programmes *Appareil de chauffage certifié Energy Star (volets achat et location)* et *Thermostats programmables (volets propriétaire et location)*. L'analyse de la facturation permet de recueillir auprès des participants des données réelles de consommation.

Selon *Gazifère*, il est légitime que la consommation totale diffère d'un cas-type à l'autre puisqu'il s'agit d'un échantillon de participant différent.

b) Veuillez rectifier votre preuve au besoin sur cette question ?

Réponse 3-8 b) :

Voir la réponse à la question 3-8 a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-9

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 21 : Retrait du programme Appareil de chauffage certifié Energy Star® (volets achat, location et communautaire).

Demande :

a) Advenant que la réglementation fédérale soit retardée, *Gazifère inc.* prévoit-elle maintenir son programme d'appareil de chauffage certifié *Energy Star* ? Veuillez préciser.

Réponse 3-9 a) :

Advenant un retard de la réglementation, Gazifère propose de maintenir son programme Appareil de chauffage certifié Energy Star (volets location et communautaire).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-10

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 32 : Programmes du secteur communautaire Générateur d'air chaud à haut rendement énergétique – marché existant (volet communautaire).

Demande :

a) Quel est le coût d'un appareil de chauffage au gaz naturel à 90 % d'efficacité ?

Réponse 3-10 a) :

Le coût moyen d'un appareil de chauffage à gaz naturel offrant un rendement énergétique de 90 % est de 1 500 \$. Ce coût exclut l'installation.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-11

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 33, Thermostats programmables – marché existant (volet communautaire)

Demande :

a) Veuillez confirmer que *Gazifère inc.* défraie à la fois le coût d'achat et le coût d'installation du thermostat programmable pour le marché existant volet communautaire.

Réponse 3-11 a) :

En effet, Gazifère défraie les frais reliés à l'achat et à l'installation du thermostat programmable pour le marché existant volet communautaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-12

Références :

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 34.

ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3690-2009, Pièce B-4, Gaz Métro-9, Document 13, *Plan d'action 2009 - 2010 (horizon 2012) du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)*, annexe A, page 29.

Demande :

a) Le FEÉ prévoit des gains unitaires de 5762 m³ pour son programme PFS 120. Comment expliquez-vous la différence de 155 m³ avec les économies que vous prévoyez pour votre programme Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire ?

Réponse 3-12 a) :

Gazifère s'est basée sur le cas-type présenté par le FEÉ dans le dossier R-3690-2009 à la pièce Gaz Métro – 9, Document 12, page 22 de 22, dont la version originale est datée du 4 mai 2009. La différence s'explique par le fait que le FEÉ a ensuite déposé un nouveau tableau de bord de ses programmes dans ce dossier à la pièce Gaz Métro – 9, Document 13, page 16 de 16. Afin d'utiliser les données les plus à jour pour son

programme, Gazifère dépose la version amendée de son PGEÉ 2010, sous la pièce GI-25, document 1, pages 1, 34, 51, 54 à 58 révisée le 25 septembre.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-13

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, page 35, Générateur d'air chaud à haut rendement énergétique – marché existant (volet location).

Demande :

a) Nous comprenons que la consommation de référence est basée sur une efficacité de 90 %. Alors le fait de passer à une efficacité de 95% ne représente-t-il pas un gain de 5,3 % ce qui entraîne un gain énergétique de 86 m³ au lieu de 81 m³ ?

Réponse 3-13 a) :

Il s'agit en effet d'une façon de calculer le gain énergétique. Toutefois, Gazifère a calculé l'économie unitaire des nouveaux programmes en utilisant le pourcentage équivalant à la différence entre l'efficacité de l'appareil visé par la nouvelle norme fédérale (90 %) et l'efficacité de l'appareil visé par le programme de Gazifère (95 %).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-14

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-25, Document 2, Plan global en efficacité énergétique 2010 *Gazifère inc.*, pages 61-62.

Demande :

a) La clef PENT 102 est basée sur le bilan de la consommation énergétique pour l'usage de l'eau au Québec en 2006. Alors pourquoi une partie de la ventilation au gaz naturel n'est-elle pas allouée au secteur CI qui chauffe aussi de l'eau ?

Réponse 3-14 a) :

Actuellement, seul le programme Chauffe-eau solaire domestique (9021) de l'AEÉ est inclus dans la clé PENT 102. Par conséquent, comme ce programme s'adresse uniquement à la clientèle résidentielle, Gazifère ne croit pas pertinent de faire supporter le coût de ce programme à sa clientèle CI.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3-15

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-27, Document 1, Témoignage de Madame Jackie Collier, page 3, partie de la réponse A7 : *The Company is proposing to make no adjustments to the allocated deficiency for each rate class*
- ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3692-2009 Phase 3, Pièce B-22, GI-27, Document 1.3, page 1.
- iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3665-2008, Phase 2, Pièce GI-19, Document 1.3, page 1.

Demande :

a) Compte tenu que le prix du gaz est prévu pour 2010 à 20,50 ¢/m³ et qu'il était prévu pour 2009, dans le dossier R-3665-2008, à 33.97 ¢/m³, nous nous demandons pourquoi *Gazifère inc.* ne profite pas de cette évolution des prix de la fourniture pour réduire, par exemple de 5 % (de 85 % à 90 %), l'interfinancement actuel en faveur du tarif 2 ?

a) Considering that the gas supply charge forecasted for 2010 is 20.50 ¢/m³ and that the gas supply charge forecasted in 2009 in filing R-3665-2008 was 33.97 ¢/m³, why *Gazifère* does not take advantage of this trend in the gas supply charge to decrease, for example by 5% (from 85% to 90%), the actual cross-subsidization in favor of Rate 2.

Réponse 3-15 a) :

Gazifère's gas supply charges change quarterly and can be volatile resulting in rate increases or rate decreases. They are typically not considered in the design of the annual distribution rate adjustment.

Gazifère did not improve the Rate 2 revenue to cost ratio for 2010 given that the proposed rate impact for Rate 2 is twice as high as any other rate class and that adjustment would result in rate decreases for all other rate classes. In order to move the revenue to cost ratio for Rate 2 from 0.85 to just 0.86, a rate design adjustment of approximately \$153,000 must be added to Rate 2 and removed from all other rate classes. The table below provides a summary of the adjustments, revenue to cost ratios and resulting rate impacts by rate class from making this adjustment.

	<u>Total</u>	<u>Rate 1</u>	<u>Rate 2</u>	<u>Rate 3</u>	<u>Rate 5</u>	<u>Rate 9</u>
Adjustments (\$'000)	0	-110	153	-3	-20	-20
Proposed 2010 R/C Ratio – Distribution Only	1	1.45	0.86	1.85	1.52	1.59
Fiscal 2009 R/C Ratio – Distribution Only	1	1.47	0.85	2.41	1.61	2.01
% increase on total bill of a T-service customer	1.50%	0.00%	2.70%	-4.40%	-0.90%	-1.60%
% increase on total bill of a sales customer	0.80%	0.00%	1.60%	-1.80%	-0.3	-0.4

In order to move the revenue to costs ratio for Rate 2 from 0.85 to 0.90, the Rate 2 adjustment would need to be approximately \$1.0 million dollars and all other rate classes would need to decrease. This would result in a significant rate increase for Rate 2 and significant rate decreases for all other rate classes.